

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°105 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 26 FEVRIER 2024,
ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BAD), POUR
LE FINANCEMENT DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR
INTEGREES DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO
(PDCVIE-BF)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Nonyeza BONZI, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 06 septembre de 09 heures 03 minutes à 09 heures 20 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024, entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

Au préalable, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le mardi 06 août 2024, de 11 heures 20 minutes à 12 heures 25 minutes, au cours de laquelle elle a relevé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Nonyeza BONZI, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en six points :

- objectifs du Projet ;

- justification du Projet ;
- description technique du Projet ;
- coût du Projet et caractéristiques du financement ;
- indicateurs de rentabilité économique et financières ;
- impacts environnementaux et sociaux du Projet.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- les mesures prises par le Gouvernement pour développer davantage le secteur de l'élevage et améliorer sa contribution au PIB ;
- les actions entreprises pour assurer les mesures d'hygiène lors du transport de la viande, au regard de la sous-composante 2.2 qui traite de la « *Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes* » ;
- le sort réservé aux autres produits issus de l'élevage vu que le point (ii) de la sous composante 2.2 « *Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes* » traite de la promotion de standard de viandes et des produits transformés ;
- la raison pour laquelle le Projet n'intègre pas le volet développement de la pisciculture ;
- la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social dans le cadre du Projet ;
- les modalités de la contribution des bénéficiaires du Projet ;
- le coût de chaque composante du Projet ;
- le rapport, d'une part, entre le Projet et les espaces pastoraux et, d'autre part, entre le Projet et les couloirs de transhumance dans un contexte de forte démographie et de terrorisme ;

- la prise en compte de la reconstitution du cheptel par le Projet, au regard des pertes subies par certains éleveurs du fait de l'insécurité ;
- les organisations paysannes et professionnelles qui seront prises en compte par le Projet ;
- la part du budget consacrée à l'élevage ;
- le bilan fait par le Gouvernement du Projet d'appui au développement de l'élevage (PADEL) ;
- les zones couvertes par le Projet ;
- la non prise en compte du Ministère de la Santé dans les structures techniques en charge de la mise en œuvre du PDCVIE-BF, pour prendre en charge le « One health » ;
- l'état des lieux de la station de recherche de Samandeni ;
- la préférence à l'appel à concurrence qui favorise la transparence, vu que le secteur privé intervient dans le Projet.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

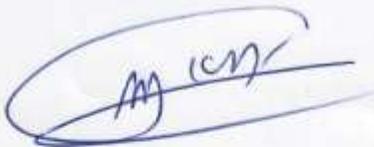
Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable estime que la ratification de l'Accord de prêt permettra de :

- doter les populations de la zone d'intervention du Projet d'un abattoir moderne répondant aux normes requises ;
- contribuer à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux bénéficiaires pour renforcer leur résilience ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone d'intervention ;
- promouvoir la production et la transformation aux normes de viandes et leur accès aux marchés.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 septembre 2024

Le Président



Moussa KONE

Le Rapporteur



Nonyeza BONZI

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PDCE
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	BONZI Nonyeza	FVR
5.	ZONGO Sayouba	PDCE
6.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	HIEN Alain Diédon	OSC	Pour raison de famille
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	COMFIB
3.	KABRE Aboubacar	PDCE	COMFIB
4.	KABRE Kalifa	FVR	Raison de famille
5.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE	Raison de famille
6.	NIGNAN Dida	FDS	En mission

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire

LISTE DU PERSONNEL ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire	COMFIB
2.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison	COMFIB